

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2015

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le VENDREDI 6 FEVRIER 2015 à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Inscrits : 15

Présents : 11

Excusés : 4 Xavier BOUET pouvoir à Yvan AUJOGUE
 Agnès DESSAINTJEAN pouvoir à Brice DURAND
 Dominique LEGOFF pouvoir à Jean Christophe BOLAC
 Nathalie VIDAL pouvoir à Dominique CHAPPELAND

- Votants : 15

Secrétaires de séance : M Yvan AUJOGUE

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE pour 2014

Le Maire expose qu'une dépense obligatoire n'a pu être inscrite au budget 2014, et que les retards de traitement des comptes par la Trésorerie, n'ont pas permis de prendre en compte cette dépense en temps voulu, et qu'il convient donc de statuer en urgence sur cette modification, puisqu'elle a trait à l'exercice 2014.

Pour permettre de payer la dépense obligatoire « Contribution au Fonds national de péréquation des recettes intercommunales 2014 » non prévue au budget 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les virements de crédits suivants sur l'exercice 2014 :

Ordre	Article	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réal	61522 - 011	900 €			
	73925 -73	- 900 €			
	TOTAL	0 €	0 €	25 684 €	25 684 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE ces virements de crédits sur l'exercice 2014.

DETAIL DES VOTES : Unanimité POUR

Fin de la séance à 19 h 20.